

Lettre d'information de l'URPS Pharmaciens Centre-Val de Loire N° 5 - Septembre 2018

Charte de bonnes pratiques en sortie d'hôpital

Les pharmaciens de la région Centre s'engagent



Le meilleur atout pour améliorer la gestion de la sortie d'hôpital, c'est vous !

Un lit médicalisé que l'on doit dépanner un samedi soir alors qu'on ne l'a pas livré. Un patient qui se présente à l'officine avec un traitement spécifique que l'on n'a pas en stock. Un patient dont on apprend l'hospitalisation voire la réhospitalisation tardivement...

Autant de situations expérimentées au quotidien et qui témoignent d'un manque de coordination entre la ville et l'hôpital.

Chers Confrères,

Vous nous rapportez régulièrement que le libre choix du patient n'est pas respecté en sortie d'hôpital.

Vous nous alertez souvent sur le fait que vous n'êtes pas en mesure de mener à bien votre mission de conseil et d'accompagnement de vos patients car vous n'êtes pas informés de leurs hospitalisations, ou ne recevez pas les prescriptions lorsque votre patient sort.

Vous vous alarmez des ruptures de prises en charge de vos patients.

L'URPS Pharmaciens Centre Val-de-Loire vous donne l'opportunité d'agir, pour :

Faciliter votre prise en charge des patients sortant d'hospitalisations
Reprendre la main sur votre activité économique
Sécuriser le parcours de santé de vos patients en sortie d'hôpital

**Malgré tout, le travail et l'investissement des élus de
l'URPS Pharmaciens Centre Val-de-Loire ne pourront
payer sans votre mobilisation.**

Télécharger la Charte

Comment faire ?

Téléchargez la charte, imprimez-la et signez-la

Renvoyez-la :

• Par mail (en précisant « Charte signée » dans l'objet) :
contact@urpspharmaciens-centrevalde Loire.org

• Par courrier
URPS Pharmaciens Centre Val-de-Loire
37 rue des Sansonnieres
45000 Orléans